



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL  
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES  
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

## **ARRÊTÉ**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2017

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'état et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 2 février 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, organisé au titre de l'année 2017, est fixée ainsi qu'il suit :

Monsieur Hervé GOSSELIN

Administrateur général, membre de l'inspection générale des affaires sociales, Président du jury ;

Madame Delphine BESSIERE

Inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale à l'agence régionale de santé de Corse ;

Madame Ethel CARASSO-ROITMAN

Inspectrice principale de la jeunesse et des sports honoraire ;

Madame Clélia DELPECH	Administratrice civile, rapporteure à la sixième chambre à la Cour des comptes ;
Madame Josiane GARCINI	Attachée hors classe d'administration de l'État, responsable du pôle cadres dirigeants de la mission cadres dirigeants et supérieurs à la direction des ressources humaines ;
Madame Yolande GROBON	Directrice départementale adjointe à la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines ;
Madame Joëlle JACQUEMENT	Directrice adjointe du travail, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> de l'unité départementale de la Dordogne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;
Madame Martine JEGOUZO	Directrice du travail honoraire ;
Monsieur Gaël LE BOURGEOIS	Administrateur civil hors classe, directeur de projet Normandie au secrétariat général pour les affaires régionales de la Préfecture de Normandie ;
Monsieur Bernard LIDUENA	Attaché hors classe d'administration de l'État, chargé de mission à la délégation à l'information et à la communication ;
Monsieur Joël MAGDA	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle honoraire ;
Monsieur Philippe MAIRE	Attaché principal d'administration de l'État, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes Alpes ;
Madame Anne MERONO	Directrice adjointe du travail, chargée de mission au dialogue social à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France ;
Monsieur Jérôme NICOD	Attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Nièvre ;
Monsieur Jean-François ROBINET	Administrateur civil hors classe, directeur du Fonds de solidarité ;
Madame Anne SIPP	Administratrice civile hors classe, responsable de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. Jean-François ROBINET.

## Article 2

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 1.

## Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **29 AOUT 2016**

L'adjointe au chef du bureau du recrutement



Ingrid FAURE